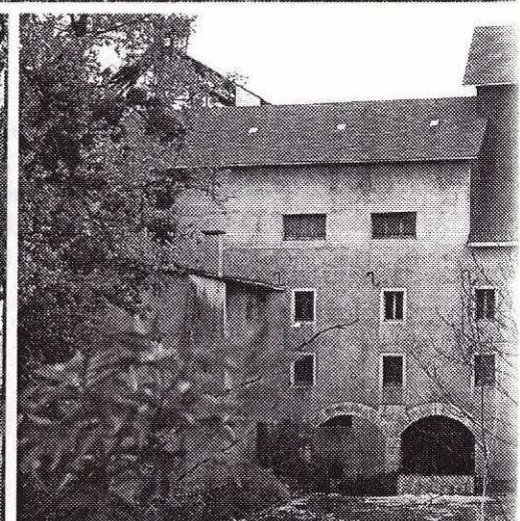
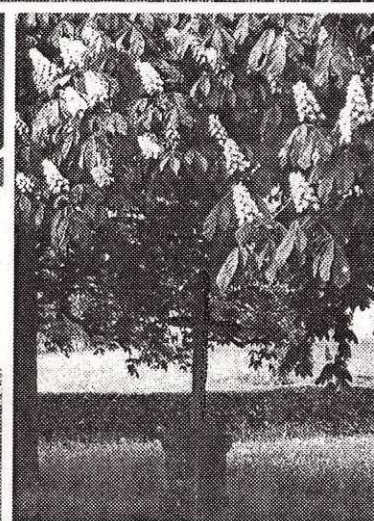
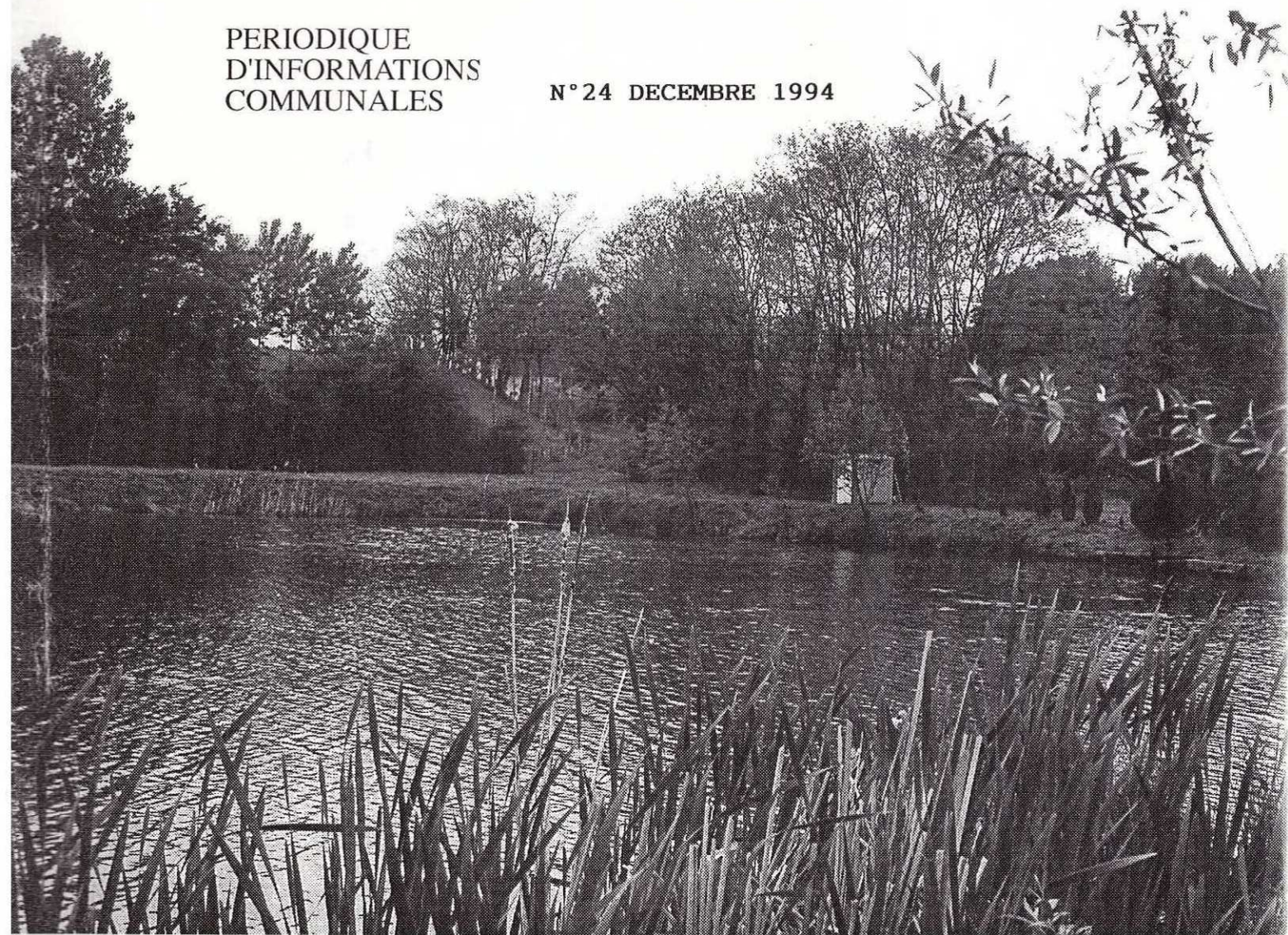


# *Gazette* *de Baudrières*

PERIODIQUE  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES

N°24 DECEMBRE 1994





## SOMMAIRE

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 94.....	1
TRAVAUX VOIRIE.....	2/3/4
AMENAGEMENT DETTE COMMUNALE.....	5
REVISION P.O.S.....	6
ATELIER RELAIS - ELAGAGE.....	7
ASSOCIATION FONCIERE.....	8
INFORMATIONS DIVERSES	
* Fleurissement.....	9
* Association ESPACE /JEUNESSE/LOISIRS..	10
* Pêche GAULE SAN GERMINOISE.....	10
* Origine Lieux-Dits de BAUDRIERES.....	11
* U.S.E.P.....	12
* Un Baudriérois fier de sa chienne.....	12
* Les Ecoliers et le 3ème âge.....	13
* NOEL à l'Ecole.....	14
* Etat Civil.....	15
* Calendrier manifestations.....	16

Directeur Publication:Le Maire

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 94

- \* Vote du budget primitif communal sans modification du taux des taxes locales -
- \* Approbation des comptes administratif et gestion 1993 -
- \* Demande de subvention et obtention SIVOM SAONE ET GROSNE pour action économique ( Réhabilitation d'un hangar en bâtiment-relais).
- \* Demande et obtention subvention Etat (DGE 2ème part) pour aménagement carrefour BOULAY - VERNAY-GIRARD -
- \* Signature de trois conventions avec E.D.F. pour passage BT sur parcelles communales -
- \* Approbation de conventions maitrise d'oeuvre D.D.E. pour carrefour BOULAY/VERNAY-GIRARD et d'autre part fin élargissement VC 9 TENARRE/SAUGY -
- \* Autorise le Maire à signer un emprunt voirie de 150 000 F au taux de 7.50% -
- \* Autorise le Maire à signer le marché voirie 1994 avec les Entreprises SCREG/FONTERAY -
- \* Approuve le devis à paiement sur facture pose des éléments de canalisation sous la voie communale N°7 présenté par Entreprise COCHERY - BOURDIN - CHAUSSE -
- \* Approuve le devis O.N.F. de 160 000 F pour l'entretien de parcelles et plantation de peupliers de 3 ha et chênes rouvres de 4 ha 45 a -
- \* Contrat entretien et renouvellement éclairage public avec Entreprise GASQUET avec subvention de SYDEL de 8815 F -
- \* Exonération temporaire pour Entreprise nouvelle taxes foncières propriétés bâties et taxe professionnelle -
- \* Majoration des loyers communaux en fonction de l'indice de construction -
- \* Fait poser dix lampadaires éclairage public des hameaux - part imputée Commune : 9567 F -
- \* Approuve participation Commune au sein du SIVOM pour signalisation touristique : 3567 F -
- \* Autorise le Maire à signer un bail de chasse avec la Société PERRAT sur 60 ha pour 9000 F -
- \* Autorise le Maire à signer un bail de chasse avec la Société Communale de Chasse sur 350 ha pour 3500 F - Bail refusé jusqu'ici par la dite Société -
- \* Fait établir un avant-projet de restructuration de la salle polyvalente et sollicite la subvention départementale 1995 avec prime spéciale , montant total : 206 645 F -
- \* Approuve les devis voirie et sollicite la subvention départementale 1995 afférente de 91 122 F -
- \* Réaménagement emprunt salle polyvalente 500 000 F sur 20 ans, taux 11.75% ramené à 8.75% -
- \* Réaménagement emprunt assainissement 150 000 F sur 12 ans, taux 9.45% ramené à 7.50% -
- \* Achat de divers matériels : support cadastre, radiateur logement Instituteur, cireuse, imprimante pour ordinateur, photocopieur -
- \* Consultation et bilan dans cadre de révision du P.O.S., une partie zone INA - Les Grandes Terres - classée UA -
- \* Arrête le projet de révision du P.O.S. le 19 Mai -
- \* Modifie le 4 Novembre le projet de révision du P.O.S. suite aux remarques présentées par les personnes publiques. Mise à enquête publique de ce projet .
- \* Demande la soumission à l'O.N.F. de 24 ha supplémentaires bois et taillis



## TRAVAUX VOIRIE

Compte-tenu de l'importance des travaux voirie prévus dans le budget primitif (67.72% des dépenses d'investissement annoncés dans la gazette de juin dernier), des informations plus détaillées sur ce programme sont données ci-dessous, après exécution.

Les travaux, en fonction des devis établis par la Subdivision D.D.E. de CHALON-NORD ont été divisés en deux lots :

- Un premier lot à attribuer dans le cadre d'un marché public dépassant 700 000 F,
- Un deuxième lot relatif à la pose d'une canalisation de forte section sous la voie communale, près du carrefour BOULAY/VERNAY-GIRARD pouvant être acquitté sur facture ne dépassant pas 300 000 F, le type de canalisation n'étant pas choisi au moment du lancement de l'appel d'offres du premier lot.

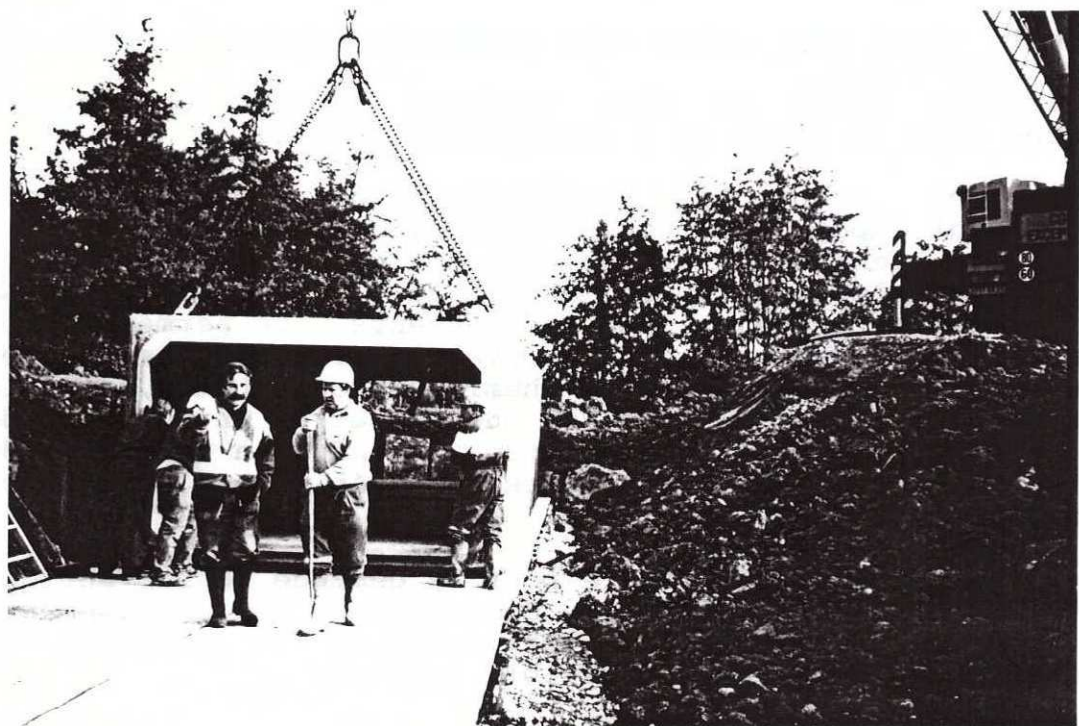
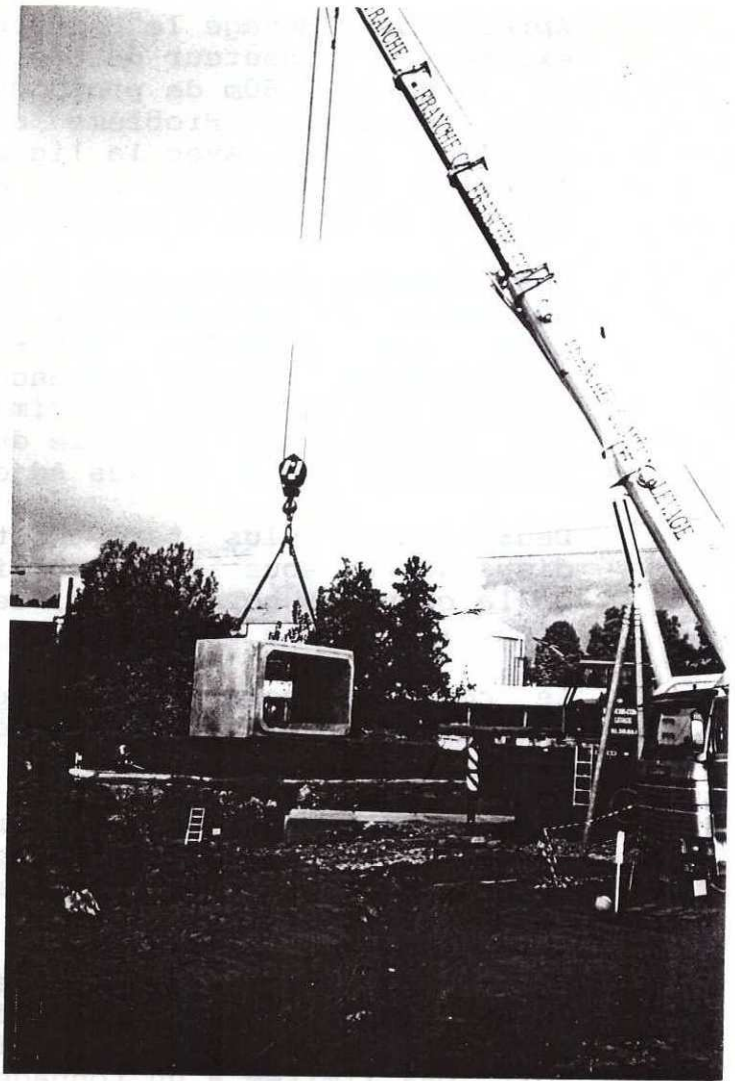
Après la publication réglementaire, 18 dossiers étaient parvenus en Mairie. A l'ouverture des plis de l'appel d'offres, les Entreprises associées SCREG/FONTERAY, moins disantes, se virent attribuer le marché pour 738 771 F, l'offre la plus élevée étant de 1 045 494 F.

Ce premier lot comportait :

- \* Le calibrage et renforcement avec enduit de la VC 9 TENARRE/SAUGY aux extrémités de la partie réalisée l'an dernier et la prolongation de l'élargissement depuis le carrefour VC 4 (La Verne) jusqu'au carrefour sur la Départementale 162 à SAUGY, soit 1300 mètres environ;
- \* La création d'un chemin rural au Charlot raccourcissant la liaison des deux voies communales VC 10 et VC 9 à DONANT longueur 230 mètres;
- \* Enduit sur deux portions du chemin du Petit Limon - 1200 M;
- \* Rechargement et enduit chemin rural maison ROLLIN au CANTON
- \* Enduit portion chemin rural maison LOMBARD aux FOURCHES;
- \* Rechargement et enduit chemin rural maison PERE à la CHENERIE;
- \* Enduit carrefour d'ORMES, limite des deux Communes, jusqu'à D 933 TENARRE;
- \* Enduit début chemin rural maison GROS à TENARRE;
- \* Enduit chemin rural de D 162 à maison VIALLET - LES BOURBOUILLONS -
- \* Trois rectifications de virages dont deux sur la VC 10, direction DONANT et un sur la VC 6 à ROUSSENNE, maison CHAPUT;
- \* Un tourne-bride extrémité chemin rural l'ETANG DU ROSELET à SAUGY;
- \* Un tourne-bride extrémité chemin rural LES BRUYERES;
- \* Reprofilage et enduit parking bourg Route de ST VINCENT;
- \* Reprofilage et enduit parking place de l'Eglise;
- \* Reprofilage et enduit parking entre Eglise et Poste.

DEUXIEME LOT : Pour le remplacement des ouvrages hydrauliques existants au carrefour BOULAY/VERNAY-GIRARD, deux possibilités se présentaient, soit deux busages en parallèle de diamètre 1.80 m chacun ou une canalisation rectangulaire de 3 m de large et 1.75 m de haut. C'est cette dernière solution qui a été retenue et l'Entreprise COCHERY- BOURDIN - CHAUSSE a été chargée de la pose des dix éléments de deux mètres de long, soit 20 mètres en tout.







Après avoir aménagé le carrefour à angle droit supprimant l'Y existant à la hauteur du creux de BRUHANT, une tranchée de 6m de large et 2.80m de profondeur fut creusée en travers de la voie communale. Problème de grue, au moins 120 tonnes - problème E.D.F. avec la ligne moyenne tension et distance de sécurité à observer d'au moins 3m pour tous travaux, d'où coupure de courant à programmer plusieurs jours à l'avance.

Les éléments préfabriqués à SAINT JEAN DE LOSNE furent livrés un matin de septembre sur cinq camions, la grue en place de même que l'équipe E.D.F., la réalisation de cette canalisation pouvait commencer. La grue déposait élément par élément sur un radier en ciment et l'équipe de l'entreprise les alignait en présence du maître d'oeuvre, le Chef de la Subdivision D.D.E. et ses Adjoints.

Deux heures plus tard, cette canalisation terminée allait disparaître sous les remblais compactés et la mise en forme de la chaussée permettrait, deux ou trois jours plus tard, de réouvrir la voie communale.

Le coût de pose et l'aménagement du carrefour était de 259 802F et la facture des dix éléments de 5.25m de section livrés de 101 020F.

Le montant investissement voirie 94 est de 1 211 400F car aux chiffres ci-dessus s'ajoutent le montant des honoraires du maître d'oeuvre, frais divers, publicité et coût dossiers pour appel d'offres.

Pour la voie communale N°9 de la D 933 à Tenarre à la D 162 à SAUGY, les efforts financiers ont été consentis pour assurer la sécurité du car scolaire du C.E.G. empruntant cette voie, pour avoir une voie communale de la D 933 à la D 162 qui ne soit pas limitée à un tonnage trop faible lors des barrières de dégel et enfin d'avoir une largeur d'enduit de 4m facilitant la circulation, l'ensemble des autres voies communales n'ayant en moyenne qu'une largeur d'enduit de 3.50m.

Le coût total pour cette voie communale longue de 1900m est de 937 336F T.T.C..

Ces travaux n'ont pu être réalisés qu'avec les emprises obtenues dans le cadre de l'aménagement foncier.

Quelle que soit la Municipalité en place, il sera pratiquement impossible, vu les coûts mentionnés sur la VC 9 de vouloir étendre l'élargissement des emprises à toutes les voies communales. Mais un enduit de 3.30m et la faiblesse dans certains secteurs des accotements, ne permet pas le croisement de deux tracteurs avec remorques ou camions et voitures - cas récent sur le chemin du Petit Limon, d'où la solution de refuges tous les 300 ou 500 mètres en fonction de la visibilité entraînant bien entendu un minimum de courtoisie entre les chauffeurs de véhicules devant se croiser.

Le programme voirie 95 élaboré pour la demande de subventions au Conseil général, prévoit le démarrage de ces aménagements peu coûteux et réglant partiellement le problème de circulation sur ces voies de faible largeur.



## L'AMENAGEMENT DE LA DETTE COMMUNALE

Au cours de l'année 1994, le Maire a proposé, lors de diverses séances du Conseil Municipal, soit le réaménagement des taux de certains emprunts contractés par la Commune, soit la modification de leur durée.

La dette communale se répartit en quatre opérations:

- la salle polyvalente
- la voirie
- les autres bâtiments communaux
- l'assainissement

Les emprunts dits salle polyvalente:

- 1979 : 170000 à 9.75% sur 20 ans - Echéance 25/05
- 1980 : 300000 à 11.00% sur 15 ans - Echéance 25/08
- 1982 : 200000 à 11.75% sur 15 ans - Echéance 05/06
- 1983 : 500000 à 11.75% sur 20 ans - Echéance 25/02

D'un montant à l'origine de 1 170 000F au 1er Janvier 1995, la dette en capital reste très élevée 622 184F. L'emprunt 1980 sera soldé au cours de l'année (annuité de 41 719F) la renégociation de l'annuité la plus lourde 65 893F ramenant le taux de 11.75% à 9.75% a permis de diminuer l'annuité de 20293F pour 94. Toutefois, pour la salle polyvalente, les annuités 95 se monteront à 148845 F.

Les emprunts pour la voirie:

- 1989 : 150 000 à 8.56% sur 15 ans - Echéance 5/07 (à taux variable)
- 1993 : 200 000 à 7.40% sur 2 ans - Echéance 1/12 (emprunt T.V.A.)
- 1993 : 200 000 à 7.25% sur 10 ans - Echéance trimestrielle
- 1994 : 150 000 à 7.40% sur 12 ans - Echéance annuelle

La baisse du taux d'intérêt jusqu'en septembre entraîna le taux de 8.56% de l'emprunt 89 à 7.40%, tandis que l'emprunt 1994 a pu bénéficier d'un taux intéressant en septembre: 7.50% L'emprunt de 200 000F dit emprunt T.V.A. sera remboursé en 1995 et la dette voirie qui se monte à 668 989F sera réduite à 468 989F en juillet prochain.

Les emprunts pour les autres bâtiments communaux:

- 1985 : 70 000 à 11% sur 12 ans - complément financement achat bâtiment jouxtant la salle polyvalente -
- 1985 : 100 000 à 11.25% sur 10 ans - annuité acquittée par le TENNIS-CLUB -
- 1992 : 300 000 à 10.50% sur 15 ans - et
- en 1993 : 136 000 à 5.91 sur 15 ans -

Lors de la simulation financière concernant la réhabilitation de l'ex-Ecole en logements locatifs, les annuités d'emprunt étaient acquittées par les loyers.

- ~~1993 : 136 000 à 5.91% sur 15 ans~~

La dette au 1er janvier 95 est de 454999 F et l'emprunt Tennis sera soldé au 25 février.

Les emprunts assainissement: 1986: 165 000 à 8.90%  
1987: 200 000 à 9.45%

Ce dernier a fait l'objet d'un réaménagement, c'est à dire que la dette en capital au 1er Juillet dernier a été transformée en un nouvel emprunt et une durée de 12 ans au Taux de 7.50%. Cela a permis d'étaler la dette en capital - annuité de 19102 au lieu de 25475 -Comptabilité M49 Assainissement- pour maintenir à un taux acceptable la redevance assainissement basée sur le nombre de M3 consommés, La Commune en réglant un fort pourcentage par ses nombreux points d'eau à usage public et les consommations Ecole, Salle Polyvalente et Cantine.



## ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU P.O.S.

Le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune avait été arrêté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 Mai 1994.

Les observations formulées à l'occasion de la consultation des personnes publiques n'ont pu être examinées que le 31 octobre et la délibération suivante a été prise au cours de la réunion, en séance ordinaire, du Conseil Municipal du 4 Novembre dernier :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Septembre 1993 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols;

Vu l'arrêté municipal du 18 février 1994 mettant en oeuvre la procédure de révision du P.O.S.;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 1994 arrêtant le projet de révision du P.O.S.;

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées sur le projet de révision du P.O.S. arrêté;

Vu l'article R 123-10 du Code de l'Urbanisme;

Considérant que ces avis justifient quelques adaptations du projet de révision du P.O.S. arrêté;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le projet de révision du P.O.S. arrêté tel qu'il est annexé à la présente délibération, pour tenir compte des remarques de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, la Direction Départementale de l'Equipement, l'Office National des Forêts, le Service Départemental de l'Architecture, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, la Direction Régionale de l'Environnement, le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture.

Le Maire adressait à Monsieur le Président du Tribunal Administratif le 7 Novembre, une lettre lui demandant de bien vouloir désigner un Commissaire-Enquêteur pour l'enquête publique réglementaire.

Cette désignation a été faite par ordonnance du Tribunal Administratif- 94180 du 15 Décembre -

Compte-tenu des délais de publication, l'enquête publique aura lieu du 16 janvier au 18 Février 1995

Les permanences, à la Mairie, du Commissaire-Enquêteur, sont prévues comme suit :

- 17 JANVIER 1995 : de 14h à 17H -
- 1ER FEVRIER 1995: de 14h à 17H -
- 18 FEVRIER 1995 : de 10h à 12h -



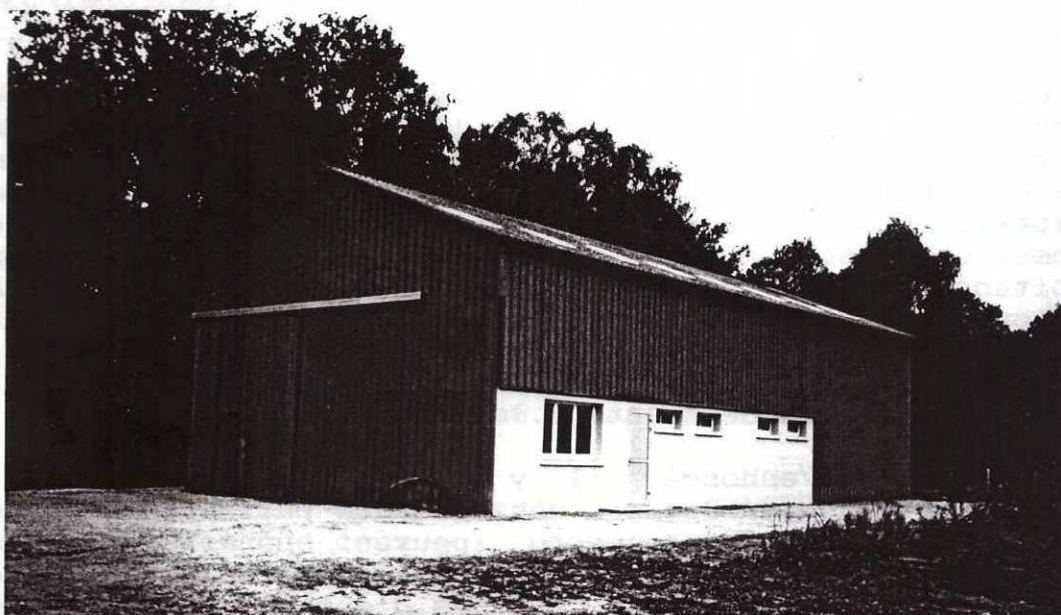
## ATELIER RELAIS

Dans le cadre du SIVOM "Entre SAONE et GROSNE", la Commune a pu bénéficier d'une subvention de 48 000F du Conseil Régional pour l'aménagement d'un hangar acquis en vue de le proposer pour la création d'une jeune Entreprise.

Les travaux prévus sont en partie achevés, dalle ciment sol, isolation plafond, branchement eau et E.D.F., possibilité pour téléphone, remplacement porte et pose volet roulant, peinture intérieure avec revêtement de sol (Bureaux-sanitaire) et extérieur enduit.

Ce bâtiment a été visité par un Représentant de l'Agence pour le Développement Economique de la Région de CHALON SUR SAONE (ADERC) et BRESSE INITIATIVE a pris note de la disponibilité de cet atelier-relais.

Ces deux Organismes doivent en publier prochainement les caractéristiques dans les journaux et revues spécialisées.



---

### CAMPAGNE D'ELAGAGE

FRANCE TELECOM rappelle que les contacts entre les branches des plantations et les câbles téléphoniques sont une source de difficultés pour le fonctionnement des installations de téléphone, perturbant le service rendu aux clients.

Les termes de l'article L65-1 du Code des P.T.T. créent une obligation d'élagage à l'encontre des riverains concernés et permettent à FRANCE TELECOM d'exercer d'office les opérations d'élagage aux frais des propriétaires fermiers ou représentants qui ne se soumettraient pas de leur plein gré à cette obligation.

En outre, le Maire rappelle que par arrêté Municipal l'élagage des haies et arbres sur les voies communales et chemins ruraux doit être effectué avant le 15 mars de chaque année et renouvelé aussi souvent qu'il sera nécessaire.

Il invite expressément propriétaires et exploitants à faire un effort cette année sur l'ensemble des voies.

Le relâchement constaté ces deux dernières années, au détriment de la sécurité et de l'environnement, pouvant être justifié en partie par les travaux connexes de l'aménagement foncier (Travaux prévus en cours).



## ASSOCIATION FONCIERE DE BAUDRIERES

Il y a un an démarrait le chantier des travaux connexes au remembrement.

Actuellement, les travaux ne sont, hélas, pas terminés.

Heureusement, les travaux d'aménagement des sols sont pratiquement finis (Arrachage de haies, déboisement, nivellement de talus, etc...), ainsi que les travaux d'hydraulique (Fossés et busages).

Ainsi, la mise en culture des terres a pu se faire normalement. Seulement 4600 mètres de chemins ont pu être empierrés avant la mauvaise saison. Dès que possible, 5300 mètres environ le seront également.

La question qui revient sur les lèvres de tous les agriculteurs, c'est " Que va faire l'Association Foncière des tas de souches non brûlées?"

Il y a deux solutions avec une incidence financière non négligeable. La solution économique est de laisser les tas de souches en place pendant deux ans; passé ce temps, chaque exploitant pourra facilement mettre le feu aux souches. La solution de facilité, mais assez onéreuse, est de faire évacuer les tas de souches à la bonne saison.

L'association Foncière déterminera, suivant les crédits disponibles, en fin de chantier.

Comme il était annoncé, il y a un an, les exploitants ou propriétaires ayant engagé des "travaux particuliers" liés directement au remembrement, peuvent bénéficier d'une subvention de 30% sur le montant hors taxes des factures (Fossés privés, nivellements, busages d'entrées de parcelles, clôtures).

Un imprimé spécial est disponible au Secrétariat de la Mairie et comporte les indications nécessaires pour l'attribution. La date limite pour retour des dossiers de demandes a été fixé au 31 MARS 1995.

Après vérifications effectués par le Bureau de l'Association Foncière, les dossiers seront transmis par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, au Conseil Général.

Gilbert TISSOT.



## INFORMATIONS DIVERSES

### FLEURISSEMENT 1994

L'été revient. Après le printemps, c'est la saison des fleurs, celle de l'épanouissement qui succède à celle du renouveau ! Et c'est aussi l'époque où le Comité du fleurissement composé de représentants du Syndicat d'Initiative du SIVOM "Entre SAONE et GROSNE" et de deux Conseillers Municipaux de BAUDRIERES sillonnent les chemins de notre village.

Depuis quelques années, on dénote haut et fort un souci d'embellissement toujours plus grand. Fleurir, c'est d'abord se faire plaisir : c'est tellement agréable de planter, soigner, voir s'épanouir et vivre au milieu des fleurs. C'est aussi accueillir, car c'est une marque de sympathie envers les touristes; qui s'arrêtent et s'attardent beaucoup plus facilement dans une Commune fleurie.

La date retenue cette année est le 2 Août. Après une année 1993 exceptionnelle où quatre lauréats se sont distingués, obtenant un premier prix départemental et trois prix d'arrondissement, le souhait pour nous, jury, était de retrouver pour cette année un aussi beau décor floral.

Malgré un mois d'août où la canicule et la sécheresse se sont installées, 64 maisons auront retenu notre attention. Ont été ainsi classées :

- \* 3 maisons dans la catégorie "SUPERBE"
- \* 6 maisons dans la catégorie "TRES BEAU"
- \* 16 maisons dans la catégorie "BEAU"

Les autres maisons étant classées dans la catégorie "ENCOURAGEMENT".

Je souhaite que les habitants de notre Commune continuent sur leur lancée, et que ceux qui, pour l'instant sont en retrait, les rejoignent bien vite.

Attribution des prix au concours communal :

SUPERBE : (Bons d'achat plants de fleurs - Valeur 250F)  
Mmes JEANNIN Madeleine - LIOCHON Suzanne - PLAT Odette -

TRES BEAU : (Bons d'achat plants de fleurs - Valeur 150F)  
Mmes JANDOT Monique - REMANDET Josiane - PERRUSSON Yvonne -  
VACHET Arlette - CAILLET Chantal - MARGUERITTE Maryse -

BEAU : (Bons d'achat plants de fleurs - Valeur 50F)  
Mmes Bert Janine - BOUCHOT Madeleine - BROUX Josette -  
COMMARET Odette - CRETIN Marie Odile - DUBETIER Marie Claire  
- FLATOT Simone - GALLAND Annie - GROS Gisèle - MARCEAU  
Simone - PAGEAUT Jeanne - PRESUMEY Michèle - REMANDET Josiane  
- ROUX Colette - THEVENOT Evelyne - ZEPPA Geneviève -

La remise des prix pour le fleurissement 1994 aura lieu au cours du premier trimestre 1995.

Patrick BOULLY.



## ASSOCIATION ESPACE-JEUNESSE-LOISIRS

L'Association ESPACE-JEUNESSE-LOISIRS vous propose plusieurs séjours pour l'année 1995.

Tout d'abord, un séjour d'hiver qui aura lieu du samedi 4 au samedi 11 Mars (Départ et retour au Bourg de BAUDRIERES) dans les locaux du Lycée Technique Rural de MORBIER - Jura.

Les enfants de 8 à 15 ans pourront pratiquer le ski de piste ou de fond (tous niveaux) et d'autres activités comme la patinoire, la piscine, le tourisme.

Puis, nous vous proposons deux séjours durant l'été. Le premier, qui est destiné aux plus jeunes (6/13 ans), aura également lieu au Lycée Technique Rural de MORBIER, du 8 au 29 Juillet (avec possibilité de participer à un seul séjour du 8 au 18 ou du 18 au 29 juillet).

Les enfants pourront vivre une expérience de vie de groupe et découvrir le Jura à travers les activités telles que le V.T.T., les randonnées, la baignade, le poney, le tourisme, les mini-camps...

Pour les adolescents (14-17 ans), nous sommes en train de mettre en place un séjour qui aura lieu du 31 juillet au 11 août mais dont le lieu reste à déterminer. A travers le tourisme, nous leur proposons de découvrir une nouvelle région.

En ce qui concerne ses séjours, vous pouvez vous renseigner auprès de Marielle PAGEAUT au 80/58/11/41 (La Directrice des séjours) ou de Martine BUGAUT au 85/47/38/32 (La Présidente).

Nous profitons de cet article pour vous annoncer que nous organisons un bal costumé, à la Salle des Fêtes de BAUDRIERES, le samedi 11 février 1995 à partir de 20H 30. Vous pouvez vous procurer des cartes chez tous les membres de l'Association.

Marielle PAGEAUT.

---

### PECHE LA GAULE SAN GERMINOISE

Cette Association fût créée juste après la guerre, en 1946, par une poignée de bénévoles.

Son cantonnement s'étend sur les Communes de ST GERMAIN DU PLAIN - BAUDRIERES - ST ETIENNE EN BRESSE - OUROUX SUR SAONE - TRONCHY - LESSARD en BRESSE - ST CHRISTOPHE EN BRESSE - ABERGEMENT SAINTE COLOMBE - THUREY et ST VINCENT EN BRESSE .

Elle regroupe quelques 800 Sociétaires. Les meilleurs coins de pêche se situent sur les Communes de BAUDRIERES - ST GERMAIN DU PLAIN et ST ETIENNE EN BRESSE.

D'importants travaux d'aménagement ont été réalisés depuis quelques années déjà sur le parcours des pêcheurs et plus particulièrement cette année sur notre Commune aux Paquiers de Tenarre et Boulay (Pré Communal).

Une Ecole de pêche a été créée en 1992 au sein de l'Association afin de permettre aux Jeunes d'assurer la relève.

Pour l'année 1995, les pêcheurs locaux et des environs pourront se procurer la carte de pêche chez Alain VEROT, Bar-Brasserie à BAUDRIERES.

Jean Marc GALLAND.



## ORIGINE DE QUELQUES LIEUX-DITS DE BAUDRIERES

- LE BOIS DES QUEUES (Queue:extrémité d'un terrain, d'un bois, d'un champ) Terrain allongé -
- LE GRAND PIOCHE - LE PIOCHET: Le grand terrain pioché cultivé -
- LES GRANDES TEPPEES: Les grandes friches -
- LE GRAND CURTILCURTIL en général: Ce terme a désigné au moyen-âge une terre confiée à des paysans pour le défrichement avec possibilité de bâtir -
- LA MA: Terrain concédé pour bâtir -
- LES CLEUNATS: Il faut voir un dérivé de l'ancien français cloon (claie, clôture) -
- LES BRUYERES: Lieu où croit la plante de BRUYERE -
- LES LONGEILLES: Terrain allongé -
- LES CLOUS-CLOSEAUX: Forme remaniée par la phonétique locale de CLOSU "clos" -
- LA CORVEE: Lieux soumis à l'ancienne pratique de la corvée disparue à la Révolution -
- LES COURTELES: Terrain triangulaire -
- LA POULAILLE: Terrain utilisé autrefois comme parc à volailles -
- LE BOIS DE LA CHIZE: Le bien de la maison (forme locale du latin casa: maison)
- LES GRANDS CHAMPS: C'est un terme non lié à la grandeur des champs, "dans les institutions médiévales, les grands champs étaient réservés au seigneur" -
- LES BOURBOUILLONS: Dérivé de boue -
- LE NID AU LOUP: Le loup occupe une très grande place dans les noms de lieux, il a suffi qu'on ait cru voir une fois l'ombre d'une queue d'un loup pour que le toponyme soit créé.
- LES GRANDES SERREES: Il s'agit d'un terrain clos par une haie -
- LES CROUILLYS: Dérivé du CREUILLY, lieu où on a fait un trou pour extraire de la terre ou de l'argile -
- LES NIEVRES: Large prairie inondable au bord d'un cours d'eau -
- LES PLATIERES: Dérivé de plat, terrain où l'on pouvait faire des sillons d'un terrain labouré -
- LA FONTAINE DU FOUR: Evolution phonétique du latin FAGUS: (hêtre) la fontaine près du hêtre -
- LES VORTEYS: Peu être pris dans le sens de broussailles -
- GOURREAUX: Désigne un creux près d'une rivière où l'eau peut stagner.
- LES BESSES: Endroit bas et humide -
- RIPPES-REPPES: Broussaille ou mauvais bois proche d'un bois
- LES CHARMES: Le prélatin "CALMA" friche est devenu charme dans certaines zones -
- LES RELOUISES: Petits cours d'eau -
- LES ROUTIS: Soit lieu défriché, soit lieu où poussent les rottes, végétaux utilisés pour faire des fagots -
- VERNAY: Lieu humide planté d'arbres -
- GENETIERE: Champ de genêts -
- PANISSERAT: Dérivé de panis, terme maintenu pour désigner terrain à maïs -

BIBLIOGRAPHIE : LIEUX-DITS DE SAONE ET LOIRE de Gérard THEVENET.



**U.S.E.P.**

Cette année encore, le Club U.S.E.P., sport pour tous, fonctionnera trois mercredis après-midi par trimestre. Au programme : Boomerang, jeux d'opposition, rugby ... L'Association compte vingt six licenciés, garçons et filles des villages de BAUDRIERES et SAINT VINCENT EN BRESSE. La plupart des sorties n'occasionnent aucun frais - Utilisation du terrain de BAUDRIERES, de la salle de SAINT ETIENNE EN BRESSE, des gymnases de LOUHANS - mais comme chaque année, une activité découverte est au programme : poney ou randonnée.

Pierre LEOUSSOFF.

**ORGANISATION DE L'U.S.E.P. - CIRCONSCRIPTION DE LOUHANS**

ECOLES	ASSOCIATIONS	LICENCIES	ANIMATEURS
BAUDRIERES ST VINCENT EN BRESSE	SECTION DU FOYER RURAL	26 enfants 3 adultes	Pierre LEOUSSOFF
LOUHANS	ASSOCIATION ECOLE HENRI VINCENT	30 enfants 3 adultes	Michèle BRECHBIEHL Guy MAZOYER Jean François ROY
ST ETIENNE EN BRESSE	SECTION AMICALE PARENTS D'ELEVE	12 enfants 3 adultes	Véronique SALET
CHATEAURENAUD	ASSOCIATION ECOLE PUBLIQUE	39 enfants 5 adultes 3 jeunes	Laurette MEUNIER

**UN BAUDRIEROIS FIER DE SA CHIENNE**

Notre compatriote Elie LAUGA possède une chienne de race Petit Epagneul de Münster dénommée CHLOE DU DOMAINE DES HAUTS BOIS.

Pour les connaisseurs, l'origine de cette race de nationalité allemande, née au début du siècle à Münster, est un croisement entre Epagneul et Braque à longs poils.

Quelques caractéristiques : De 50cm au garrot - Poids 15kgs environ - très résistant - est à l'aise sur tous les terrains et est autant estimé comme chien d'arrêt que de quête. Ses belles oreilles pointues et très fournies en poil, son port distingué, sa robe blanc et marron soignée et sa queue légèrement incurvée portée gaiement lui donne une allure plaisante et séduisante et de ce fait, en font un chien de compagnie très recherché.

Son propriétaire eut l'heureuse idée de le présenter à diverses expositions depuis quelques années:

- A SENS en 1988 avec un premier prix certificat d'aptitude au Championnat - C.A.C. - Mention excellent -

- A ST ETIENNE - LONS LE SAUNIER en 1989 où ce premier prix C.A.C. excellent est confirmé et un certificat d'aptitude au Championnat International de Beauté -C.A.C.I.B -

Toutefois, fin 89 et 90 à MACON, elle n'obtient qu'un 2ème prix en réserve de C.A.C et de C.A.C.I.B.-

Mais l'année 1994 fut une année forte.

A l'exposition mondiale canine des 9 et 12 juin à BERNE, notre CHLOE DU DOMAINE DES HAUTS BOIS est sacrée Vice-Championne du Monde devancée par la Championne AINO du DANEMARK;

et le 27 Août dernier, à l'exposition européenne canine au PORTUGAL, c'est un premier prix B.A.B - Brevet Aptitude de Beauté - Meilleure de race et certificat d'aptitude au Championnat International de beauté, qu'elle obtient.

Toutes nos félicitations à Elie LAUGA.



## LES ECOLIERS RENCONTRENT LE 3EME AGE

### AUTOMNE 93:

Dans le cadre de la Semaine Nationale des Personnes Agées, l'Ecole de BAUDRIERES accueille le Club des Palombes sur le thème : " L'Ecole d'autrefois".

Le dialogue s'établit très vite et les deux générations peuvent mieux apprécier l'ampleur des changements et des réformes survenus au cours des années.

A la suite de cette rencontre, les enfants rédigent un journal sur "L'Ecole d'autrefois" et le transmettent à leurs aînés.

### AUTOMNE 94:

Le Club des Palombes rend la politesse et, à son tour, invite les écoliers lors d'une réunion.

Poésies, chants, comptines... figurent au programme de l'après-midi. Certains textes sont même repris par les membres du Club qui, pour quelques instants, croient se retrouver sur les bancs de l'Ecole.

La rencontre se termine par un goûter offert par le Club des Palombes.

De plus, le Président : Fernand BERT remet aux enfants trois tableaux qu'il vient de peindre et qui figureront en bonne place au C.D.I : L'ancienne Ecole de Filles, l'Ecole au début du siècle et la toute nouvelle Ecole.

L'intérêt de ces échanges est évident et ils se poursuivront dans l'avenir.

LES ENSEIGNANTS.





## NOEL A L'ECOLE

NOEL, c'est la fête des enfants. Comme chaque année, les Amis de l'Ecole (Association présidée par Pascal Malicrot) ont offert aux élèves de l'Ecole un après-midi récréatif.

C'est un marionnettiste de TOURNUS: Thierry EVRARD, qui a assuré le spectacle.

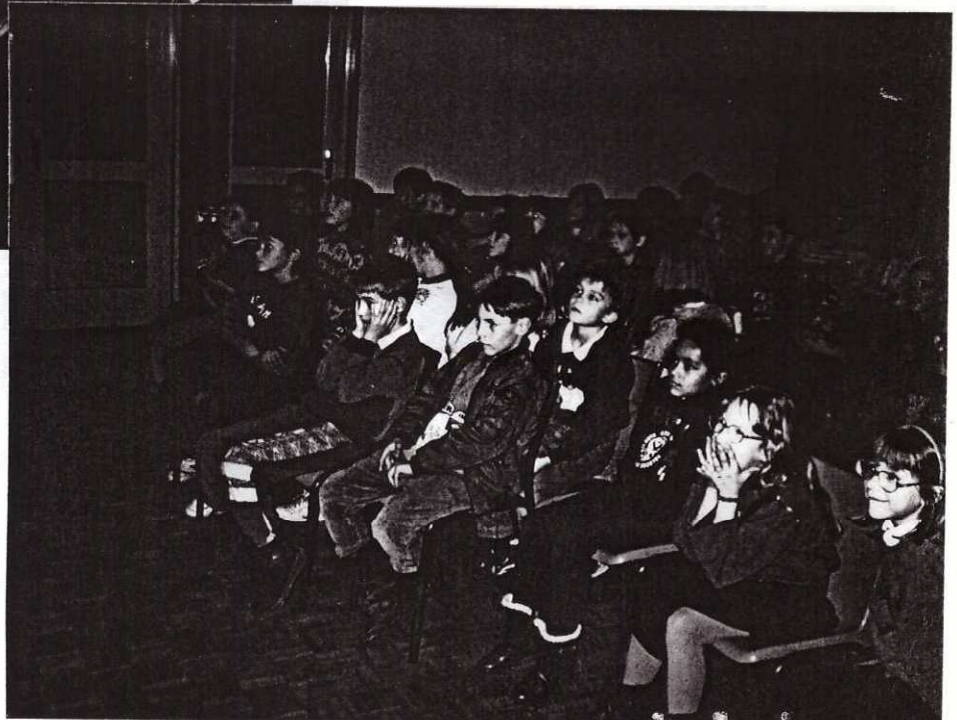
La première partie a permis aux enfants de retrouver "Les 3 petits cochons", un conte qui plait à tous les âges.

La deuxième partie a mis en scène "Une sorcière voleuse de bugnes", conte traditionnel bressan contenant tous les ingrédients de la vie de nos petits villages, agrémentée de quelques sortilèges... mais tout est bien qui finit bien!

C'était un spectacle de qualité en raison du savoir-faire artistique et pédagogique de Thierry EVRARD et de sa partenaire.

Les enfants et les enseignants remercient les Amis de l'Ecole.

### LES ENSEIGNANTS.





## ETAT CIVIL 1994

### NAISSANCES:

LEOUSOFF	Alexis Michel	31 DECEMBRE 1993
LOMBARD	Emile Hugues	13 JANVIER
PRAUTHOIS	Sabrina	24 JANVIER
BADOT	Antoine	19 AOUT
DRIGON	Laura	13 SEPTEMBRE
BARTHELEMY	Théo	20 OCTOBRE
NOVARA	Julie Jeanne	28 NOVEMBRE

### MARIAGES:

JANET	Christian Dominique	
DE OLIVEIRA NEVES	Maria Alice	30 AVRIL
ANTOINET	Thierry Gérard	
ROYER	Isabelle Michèle	25 JUIN
MONNET	Yves Georges Louis	
CHIAPPELLA	Colette Josiane	2 JUILLET
BERGANTZ	Alain	
GAY	Anne Françoise	9 JUILLET
MERITE	Christian Noël	
VADOT	Isabelle Michelle	13 AOUT
PRAUTHOIS	Robert Jean	
LOMBARD	Marinette	17 SEPTEMBRE
COSSON	François Vincent	
SANDRE	Roselyne Marie Janine	29 OCTOBRE

### DECES:

BARRAUT	Claudius	31 JANVIER
BRESSON	François	26 AOUT
RIDET	Raymond	31 AOUT
FORET	veuve MAIRE Marthe	12 SEPTEMBRE
VERY	Marc Marcel	21 OCTOBRE
GAUTHERON	Aimé Eugène	25 OCTOBRE

### NOUVEAUX HABITANTS:

Mme GUILLEMINOT BOUVERET	Anne	Tenarre
Mr et Mme PHILIBON CLOIX		Saugy
Mr et Mme REMAUD DIVOURON		Les Bruyères
Mme GIDON - Melle BADEY		Saugy
Mr RENAULT - Mme REMANDET		Le Bourg
Mr et Mme CARRIL DOMPMARTIN		Route de St Vincent
Mr et Mme CHAMELOT BOUILLOT		Boulay
Mr DEFONTAINE - Mme GAUTHIER		Les Chevanys
Mr et Mme SARTORI POINSOT		Tenarre
Mr NICOLAS - Melle VIOLLOT		Saugy
Mr et Mme PIZZINI CHATAIN		Route de St Vincent
Mr BALLARINI - Mlle IOTTI		Tenarre
Mme NOIROT Armelle		Tenarre
Mr et Mme DREHER Helmut		Le Bourg
Mr et Mme ILG Bruno		Saugy
Mr HUFSCMITT - Mme RAVEN		Saugy
Mr MULLIERE - Mme INCERTI		Le Bourg
Mr HAYOTTE - Mlle PARIZET		Tenarre
Mr et Mme BOURJON MUGNIER		Boulay



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 95

-----

8	JANVIER	CONCOURS TAROT FOYER RURAL
14	JANVIER	REPAS C.A.T.M./A.C.P.G.
11	FEVRIER	BAL COSTUME ESPACE JEUNESSE LOISIRS
4	MARS	REPAS ET BAL DES CONSCRITS
19	MARS	LOTO CLUB DES PALOMBES
1er	JUIN	COLLECTE DE SANG
10	JUIN	CONCOURS PETANQUE FOYER RURAL
11	JUIN	FESTIVAL MAJORETTES
1er	JUILLET	MECHOUI FOYER RURAL
22	JUILLET	CONCOURS PETANQUE FOYER RURAL
20	AOUT	EXPOSITION CLUB DES PALOMBES
9/10	SEPTEMBRE	FETE PATRONALE
21	SEPTEMBRE	REPAS CLUB DES PALOMBES
5	NOVEMBRE	MATINEE D'AUTOMNE FOYER RURAL
21	NOVEMBRE	COLLECTE DE SANG
25	NOVEMBRE	CONCOURS CARTES C.A.T.M.
3	DECEMBRE	LOTO DU SKI CLUB





*Monsieur le Maire et vos Elus,  
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 1995.*

Cette 24ème gazette sera la dernière à être adressée aux Administrés.

J'ai annoncé que je ne solliciterai pas vos suffrages pour un 3ème mandat.

Ce périodique semestriel d'informations communales a été le moyen d'information et de communication de la Municipalité, des Associations Communales et activités scolaires durant 12 années.